



Règlements Championnats Softball Mixte outdoor 2015

Le règlement du championnat se déroulera conformément aux RGES de Softball en vigueur. Cependant, certains points spécifiques à la gestion du championnat d'Ile-de-France sont indiqués dans ce document.

Article 1 : Organisation des championnats

Les championnats sont organisés en 2 niveaux, appelés Régionale 1 et Régionale 2.

Les championnats se dérouleront du 21 mars au 27 juin.

Les rencontres auront lieu le samedi (sauf report éventuel)

Article 2 : Composition des divisions

Régionale 1 : Une poule de 7 équipes

Régionale 2 : Une poule de 4 équipes (à confirmer)

Article 3 : Formule des championnats

Régionale 1 :

- Deux phases :

Phase 1 : Round Robin simple

Phase 2 Finales

Finale entre les deux premiers (1-2, 3-4, 5-6, 7-Sélection R2). La ligue se réserve le droit de modifier cette phase finale.

9 joueurs sur le terrain, les équipes doivent respecter la mixité : 4 garçons et 4 filles sur le terrain. La batterie doit être mixte.

Régionale 2 :

Round robin, en plateau de trois équipes.

Plateau final pour le titre de R2 (3 équipes)

9 joueurs sur le terrain, les équipes doivent respecter la mixité : 3 garçons et 3 filles sur le terrain. La batterie peut être mixte ou féminine.

La troisième équipe présente sur le plateau peut compléter les deux autres équipes pour que le nombre de joueurs et la mixité soient respectés. (La rencontre sera validée, pas de forfait appliqué)

Une sélection de joueurs de R2 rencontrera l'équipe classée 7^{ème} de R1 en fin de championnat (Un seul match, application du règlement de la R1).

Article 3 : Classement saison régulière

Les équipes seront classées selon le ratio Victoires/Défaites.

A la fin de la phase 1, en cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes, les RGES seront utilisés pour briser l'égalité.

Article 4 : Limitation durée des matchs

4-1 Pas de limite de temps en R1 (tie break en cas d'égalité en fin de 7^{ème} manche)

4-2 On ne recommencera pas de nouvelle manche après 1h20 de jeu en R2. Pas de tie break (match nul autorisé)

Les rencontres sont soumises aux mercy rules en vigueur : 15 points en fin de trois, 10 en 4 et 7 à partir de la 5^{ème} manche.

Article 5 : Report

Une demande de report pour manque d'effectif n'est pas un motif valable, la demande ne pourra concerner que le cas du terrain indisponible ou du terrain impraticable. Le coach qui demande un report pour une de ces raisons doit en informer les gestionnaires – ainsi que le coach adverse - au plus tard le mardi avant minuit par email ou téléphone avant 21H pour la rencontre du samedi suivant.

La demande doit être accompagnée d'une date prévisionnelle pour jouer le match reporté.

ATTENTION : Une demande hors délai entraînera un forfait.

Article 6 : Forfait

Les motifs de forfait sont les cas suivants :

- Si l'équipe ne se déplace pas
- Si un coach demande le report hors délai
- Si l'équipe ne peut aligner 9 joueurs sur le terrain à n'importe quel moment de la rencontre (blessure, expulsion, etc).
- Si l'équipe ne peut respecter la mixité sur le terrain (4 joueurs et 4 joueuses en R1)

Une équipe enregistrant deux forfaits sera automatiquement déclassée du championnat. (ce point ne s'applique pas en R2. En cas de non présence d'une équipe en R2, les deux autres équipes joueront une double rencontre et l'arbitrage/scorage sera assuré par les deux équipes à tour de rôle)



Règlements Championnats Softball Mixte outdoor 2015

Article 7 : Rain-out ou terrain impraticable

Si les conditions doivent entraîner un rain-out ou l'arrêt du match parce que le terrain est impraticable, faire obligatoirement une feuille de match signée par les 2

coachs et les officiels puis les transmettre par email et courrier (voir communication des résultats)

Article 8 : Officiels

R1 : L'arbitrage est à la charge du club recevant. Le scorage est à la charge du club visiteur.

R2 : L'arbitrage et le scorage sont à la charge de la troisième équipe du plateau. En cas de plateau à deux équipes, l'arbitrage et le scorage seront partagés pour chaque rencontre. L'équipe qui ne s'est pas déplacée sera créditée de deux défaites par 7-0, le résultat de la double rencontre sera attribué aux deux autres équipes.

Les officiels doivent être diplômés.

Les arbitres vérifieront l'attestation collective de licence avant le match en présence des coachs des deux équipes.

La feuille de scorage, sous la responsabilité de l'arbitre en chef et du scoreur, devra obligatoirement comporter les éléments d'identification du match concerné :

Date et lieu

Niveau de la division

Code du match (disponible dans le calendrier)

Nom des équipes

Nom et prénom des officiels

Heure de début et de fin des matchs

Tout manquement fera l'objet d'une sanction pécuniaire.

Article 9 : Balles de match

Les balles de match sont fournies par le club recevant, qui devra s'assurer d'avoir suffisamment de réserves pour ne pas perturber le déroulement du match.

Les balles de match sont des balles molles de type extérieur.

Il est interdit d'utiliser des modèles de balles différents durant le même match.

Article 10 : Communication des résultats

Le samedi soir, les coachs ou responsables des deux équipes concernées doivent transmettre les résultats au gestionnaire du championnat par emails ou SMS. L'envoi par les deux coachs du résultat (identique) prévalera le match avant la réception des feuilles officielles.

Tout manquement fera l'objet d'une sanction pécuniaire.

Article 11 : Feuilles de match et de scorage

La feuille de match et les 2 feuilles de scorage des matchs simples ou des deux matchs du double programme sont sous la responsabilité du club recevant.

Il faudra :

- scanner la feuille de match, les rosters et les feuilles de scorage (les originaux), pour les transmettre par email au gestionnaire du Championnat, au plus tard le mardi soir

- envoyer les originaux à la Ligue IDF, à l'adresse suivante Ligue IDF BSC

c/ Mme Bricaud - 25 Rue des Fontenelles
91310 LINAS, au plus tard le mercredi

ARTICLE 18 :

L'arbitre en chef, le Commissaire Technique désigné pour la rencontre, doit exiger la présentation de l'attestation collective de licence des joueurs présentée par chaque Club, imprimée à partir du logiciel de licence «iClub» de la Fédération moins de trois jours avant toute rencontre officielle, et vérifier l'identité des intéressés.

En cas de non présentation de l'attestation collective de licence des joueurs par un Club, l'arbitre en chef n'autorise pas la présence des joueurs de ce Club sur la feuille de match, ni sur le terrain.

En cas de non inscription d'un joueur sur l'attestation collective de licence présentée par chaque Club et imprimée à partir du logiciel de licence «iClub» de la Fédération, l'arbitre en chef n'autorise pas la présence du joueur considéré sur la feuille de match ni sur le terrain.

La présence sur le terrain d'un ou de plusieurs joueurs ne figurant pas sur l'attestation collective de licence ou lorsque l'attestation collective de licence n'aura pas été présentée à l'arbitre en chef ou au Commissaire Technique désigné pour la rencontre, entrainera pour le Club fautif, défaite par pénalité (7/0) de l'équipe fautive.

Les joueurs disposant d'un prêt particulier pour le mixte présenteront leur licence en cours de validité et l'attestation de prêt de la fédération.

Les rosters iClub doivent être joints aux feuilles de matchs transmises à la Ligue.

ARTICLE 19 : Règles de terrain

La plaque de lanceur est à 14,02 mètres. La distance entre les bases est de 18,29 mètres. La distance marbre-clôture est de 67,06 mètres. Double base obligatoire en 1^{ère} base.